

**ASSEMBLEE MUNICIPALE EXTRAORDINAIRE, MERCREDI 11 MAI 2016,
19H45, HALLE DE GYMNASTIQUE**

Président : M. Francis Périat
Secrétaire : Mme Félicie Jeannerat
Scrutateurs : MM Gabriel Fromaigeat et Bernard Champion

Huissiers : M. Jean Fähndrich, Mme Liridona Rukovci
Excusé : Mme Natacha Broquet, conseillère communale

Registre des électeurs

Electeurs inscrits	1995
• Hommes	976
• Femmes	1019

Electeurs présents	49
• Hommes	31
• Femmes	18
Taux de participation	2.45 %

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Se prononcer au sujet de la demande d'indigénat communal déposée par
 - Mme Mirlinda Hasani,
 - Mme Ana Maria Wössner
 - Famille André, Anja, Karoline et Charlotte Wössner
 - M. Fabrizio Sommariva
3. Discuter et voter le crédit pour la réalisation du pont du Canal pour un coût de CHF140'000.-
financement par voie d'emprunt
4. Discuter et voter le crédit pour le changement de l'éclairage public dynamique à la route de Vellerat pour un coût de CHF 70'000.00.-
financement par voie d'emprunt
5. Présentation pour information du projet de la réalisation de nouveaux vestiaires et d'une nouvelle buvette au terrain de football du canal
6. Informations communales
7. Divers

Ouverture

M. le Président Francis Périat, ouvre l'assemblée communale extraordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et canton du Jura n° 15 du 27 avril 2016 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages.

Les personnes suivantes présentes ce jour ne bénéficient pas du droit de vote :

- *Mme Mirlinda Hasani,*
- *Mme Ana Maria Wössner*
- *Famille André, Anja, Karoline et Charlotte Wössner*
- *M. Fabrizio Sommariva*

L'assemblée procède à la nomination des scrutateurs, à savoir : M. Gabriel Fromaigeat et M. Bernard Champion.

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture.

L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 7 décembre 2015 est approuvé avec remerciements à son auteur, Mme Stéphanie Willemin. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site Internet.

2. Se prononcer au sujet des demandes d'indigénat communal déposées par Mme Mirlinda Hasani

Rapporteur : M. Gérard Métille, Maire

L'assemblée est appelée à se prononcer concernant la demande d'indigénat communal citée précédemment.

Entrée en matière : acceptée

Mme Mirlinda Hasani née Havolli est née en Suisse le 26 juin 1996, ressortissante du Kosovo. Depuis sa naissance, elle a vécu à Courrendlin mais s'est récemment installée à Delémont depuis 2015. D'entente avec le Service de la population, il a été décidé de continuer la procédure de demande d'indigénat communal au sein de la commune de Courrendlin, attendu que la procédure administrative a débutée à Courrendlin.

Actuellement, Mme Hasani est apprentie en 2^e année d'assistante dentaire chez le cabinet White à Delémont.

La requérante est née en Suisse et se sent intégrée. Mme Hasani dit avoir plus de connaissances sur la Suisse que sur son propre pays. Elle ressent le manque de la Suisse, lorsqu'elle part en vacances. Ses 3 sœurs ont également demandées la nationalité suisse il y a quelques années.

Mme Hasani est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Elle est honorablement connue.

Le Conseil communal a entendu la requérante en séance de conseil du 8 février 2016 et recommande à l'assemblée d'accepter sa demande d'indigénat.

La requérante est invitée à quitter la salle préalablement à l'ouverture de la discussion et au vote.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à Mme Mirlinda Hasani et elle regagne la salle sous les applaudissements de l'assistance.

2. **Se prononcer au sujet de la demande d'indigénat communal déposée par Mme Anna Maria Wössner**

Rapporteur : M. Gérard Métille, Maire

L'assemblée est appelée à se prononcer concernant la demande d'indigénat communal citée précédemment.

Entrée en matière : acceptée

Mme Anna Maria Wössner est née le 05.08.1992 à Würzburg en Allemagne et est ressortissante d'Allemagne. Depuis sa naissance jusqu'en 1998 elle a vécu en Allemagne. De 1998 à 2001, elle s'est installée à Courfaivre avec sa famille et depuis 2001, elle vit à Courrendlin.

Actuellement, Mme Wössner est étudiante à l'Université de Bâle où elle suit des études de lettre en allemande et d'histoire. Depuis 2013, Mme Wössner travaille un jour par semaine dans le commerce Denner à Courrendlin.

La requérante est née en Allemagnme mais a grandie en Suisse et y a suivi toute sa scolarité. Son centre de vie se trouve ici en Suisse. Elle s'intéresse à la politique et souhaiterait pouvoir donner son avis au niveau fédéral.

Mme Wössner est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Elle est honorablement connue.

Le Conseil communal a entendu la requérante en séance de conseil du 1^{er} février 2016 et recommande à l'assemblée d'accepter sa demande d'indigénat.

La requérante est invitée à quitter la salle préalablement à l'ouverture de la discussion et au vote.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à Mme Anna Maria Wössner et elle regagne la salle sous les applaudissements de l'assistance.

2. **Se prononcer au sujet de la demande d'indigénat communal déposée par la famille Anja et André Wössner**

Rapporteur : M. Gérard Métille, Maire

L'assemblée est appelée à se prononcer concernant la demande d'indigénat communal citée précédemment.

Entrée en matière : acceptée

Mme Anja Monika Wössner née Kämer est née le 08.12.1967 à Lübeck en Allemagne tout comme son mari André Wössner né le 15.04.1967. Les enfants Wössner Karoline et Charlotte sont intégrées dans la demande d'indigénat, attendu qu'elles ne sont pas majeures.

Les deux enfants mineurs sont nés à Delémont, Karoline Wössner est née le 22.04.1999 et Charlotte Wössner, le 27.02.2002.

Depuis 2001, l'ensemble de la famille vit à Courrendlin.

Mme et M. Wössner se sont mariés le 06 mars 1992, tous deux ressortissants d'Allemagne. Depuis 2005, M. Wössner André travaille chez Giesserai HEGI AG à Oberburg, en qualité de directeur de la fonderie, qu'il a racheté en 2006.

Mme Wössner Anja Monika travaille à la fondation Joël Mühlemman à Oftringen comme infirmière à domicile pour les enfants où elle est responsable d'équipe pour le Jura. Depuis 2006, Mme Wössner apporte ses connaissances au sein de l'entreprise que dirige son époux.

L'enfant Karoline Wössner étudie au lycée cantonal de Porrentruy et Charlotte Wössner est scolarisée à Courrendlin en 9^e Harmos.

Les requérants parlent les langues française, allemande et quelque peu l'anglais. La famille considère la Suisse comme son pays d'origine et le centre de leur vie est ici au Jura. Les deux dernières filles de la famille sont nées en Suisse. Toute leur vie professionnelle a été construite en Suisse.

La famille Wössner est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Elle est honorablement connue.

Le Conseil communal a entendu les requérants en séance de conseil du 1^{er} février 2016 et recommande à l'assemblée d'accepter leurs demandes d'indigénat.

Les requérants sont invités à quitter la salle préalablement à l'ouverture de la discussion et au vote.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à la famille Wössner et elle regagne la salle sous les applaudissements de l'assistance.

2. **Se prononcer au sujet de la demande d'indigénat communal déposée par M. Fabrizio Sommariva**

Rapporteur : M. Gérard Métille, Maire

L'assemblée est appelée à se prononcer concernant la demande d'indigénat communal citée précédemment.

Entrée en matière : acceptée

M. Fabrizio Sommariva est né le 29.04.1964 à Moutier dans le canton de Berne et il est ressortissant italien.

Depuis sa naissance jusqu'en 1984, M. Sommariva a vécu à Moutier et depuis 2003 il vit à Courrendlin.

Depuis 2013, M. Sommariva est responsable commercial et Marketing chez Pibor ISO SA à Glovelier.

Le requérant est né en Suisse et souhaiterait se sentir chez lui en Suisse. Il a toujours vécu en Suisse et il se dit en sécurité en Suisse. Ses enfants sont de nationalité suisse. Il souhaiterait s'investir davantage au niveau politique notamment au niveau fédéral.

M. Sommariva est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Il est honorablement connu.

Le Conseil communal a entendu la requérante en séance de conseil du 1^{er} février 2016 et recommande à l'assemblée d'accepter sa demande d'indigénat.

Le requérant est invité à quitter la salle préalablement à l'ouverture de la discussion et au vote.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à M. Fabrizio Sommariva et il regagne la salle sous les applaudissements de l'assistance.

3. Discuter et voter le crédit pour la réalisation du pont du Canal pour un montant de CHF 140'000.- (financement par voie d'emprunt)

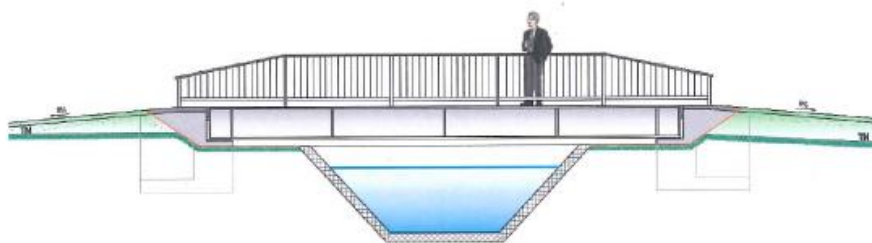
Rapporteur : M. Joël Burkhalter, conseiller communal

L'assemblée de ce jour est appelée à se prononcer concernant la votation d'un crédit pour la réalisation du pont du Canal pour un montant de CHF 140'000.-

Entrée en matière : acceptée

Le Conseil communal prévoit de réaliser un pont sur le canal de la force hydraulique. Le devis pour la réalisation du pont du canal est relaté par M. Joël Burkhalter. Une dépense de CHF 140'000.- est à prévoir pour ces travaux, en précisant qu'un montant de CHF 10'000.00 pourra être prélevé au fond d'entretien des chemins vicinaux.

Pont sur le canal





DEVIS
RECAPITULATION GENERALE

Travaux génie civil / béton armé		51'620.00
1	CAN 113 - Installations de chantier	6'270.00
2	CAN 117 - Démolitions	7'250.00
3	CAN 211 - Terrassements	8'790.00
4	CAN 221 - Couches de fondation	4'390.00
5	CAN 223 - Revêtements	3'835.00
6	CAN 241 - Béton armé	21'085.00
Construction métallique (selon devis Hevron du 29.02.2016)		47'612.00
7	100 - Passerelle métallique	29'800.00
8	200 - Eléments incorporés au béton	1'072.00
9	300 - Tôle profilée	4'410.00
10	400 - Garde-corps à barreaudage	12'330.00
TOTAL TRAVAUX & INSTALLATION HT		99'232.00
Frais annexes		
11	Honoraires ingénieurs, géomètre admis	17'000.00
12	Achat de terrain	PM
TOTAL FRAIS ANNEXES HT		17'000.00
TOTAL GENERAL (TRAVAUX & FRAIS ANNEXES) HT		116'232.00
DIVERS & IMPREVUS (environ 10%)		11'623.20
TVA 8.00 %		10'228.40
TOTAL TTC		138'083.60
ARRONDI		140'000.00

Selon les photos présentées lors de l'assemblée, il est constaté l'urgence d'intervenir dans ce projet. Des mesures immédiates ont été prises par le Conseil communal afin d'éviter d'aggraver la situation de ce pont et permettre la sécurité des passants.

Ce pont permet l'exploitation de terres agricoles et est donc inscrit dans le cadre des chemins vicinaux. Il est également très apprécié des marcheurs et promeneurs car il permet d'enclaver le secteur nord de la mobilité douce. De plus, il possède une vocation régionale dans le cadre de la piste cyclable de l'agglomération delémontaine.

Diverses solutions ont été effectuées pour remplacer le tablier du pont ou remplacer le pont dans son ensemble. Il a été constaté que la structure porteuse n'était plus en mesure de supporter le passage de véhicules agricoles, d'où la nécessité de mandater le bureau conseil pour le remplacement de ce pont.

Les profils métalliques dans les structures de base sont des profilés récupérés depuis le pont provisoire du chantier A16.

La réalisation doit donc intervenir si possible dans le courant de l'année 2016. Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter le crédit financé par voie d'emprunt de CHF 140'000.- et de donner compétence au conseil communal de consolider le crédit.

Discussion : M. Romain Gigon intervient, après la présentation de ce point, afin de savoir si la passerelle telle que dessinée sera réalisée telle quelle. Il est répondu par M. Joël Burkhalter que le schéma présenté ce soir est confirmé par le mandataire et le conseil communal et qu'il sera réalisé dans son ensemble de cette manière.

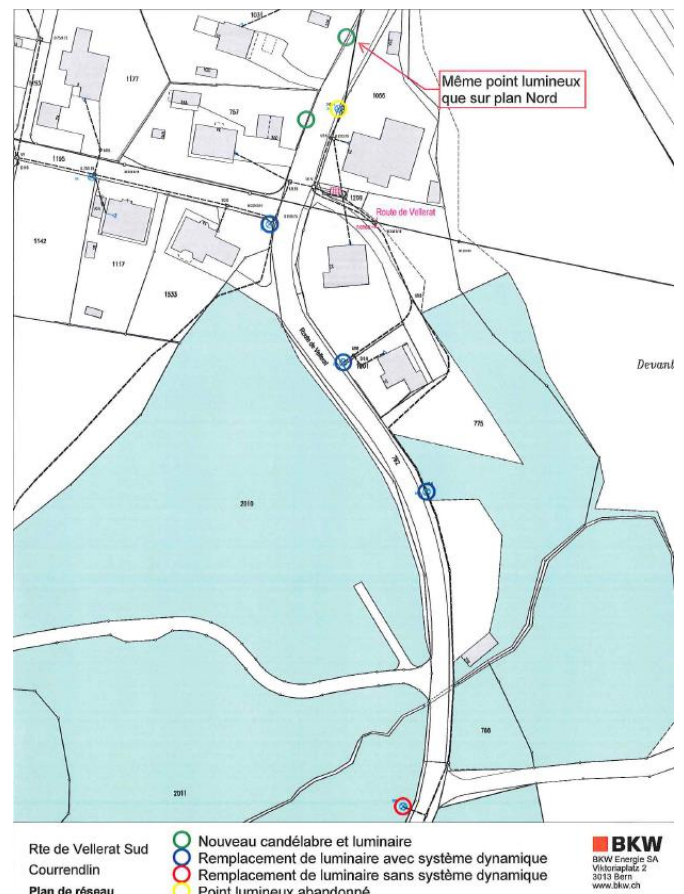
M. Joël Burkhalter informe que les ingénieurs civils doivent réfléchir à une barrière avec garde de corps qui présente toutes les garanties et la sécurité nécessaire.

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet et donne compétence au conseil communal de contracter et de consolider le crédit.

4. Discuter et voter le crédit pour le changement de l'éclairage public dynamique à la route de Vellerat pour un montant de CHF 70'000.- (financement par voie d'emprunt)

Rapporteur : Vincent Scherrer, conseiller communal



L'assemblée communale de ce jour est appelée à se prononcer sur le vote d'un crédit pour le changement de l'éclairage public dynamique à la route de Vellerat pour un montant de CHF 70'000.-, dont un montant de CHF 30'000.- pour la partie génie civile (financement par voie d'emprunt).

Entrée en matière : acceptée

L'entreprise BKW poursuit l'assainissement du réseau électrique sur le territoire communal. La route de Vellerat étant la dernière rue comportant un réseau aérien supporté par des poteaux en bois, le Conseil communal propose de remplacer l'éclairage public sur ces poteaux en bois, par des candélabres en acier équipés de luminaires LED et d'un système d'éclairage dynamique permettant d'optimiser ce dernier et d'en réduire la consommation énergétique.

Les travaux vont constituer en la pose de 10 candélabres droits en acier zingués avec des luminaires LED avec système de détection dynamique. 4 luminaires vont être remplacés et un montage du système de détection dynamique sur les candélabres existants.

Le devis établi est arrondi à CHF 40'000.- pour les travaux réalisés par BKW dont à ajouter un montant de CHF 30'000.- pour les travaux de génie civil. Une subvention cantonale de 35 % sur la partie éclairage sera également à déduire.

Le Conseil communal et la commission Transport et Energie recommandent à l'assemblée communale d'accepter le crédit de CHF 70'000.-, financé par voie d'emprunt et de donner compétence au conseil communal de contracter l'emprunt et de le consolider.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet et donne compétence au conseil communal de contracter et de consolider le crédit.

5. Présentation pour information du projet de réalisation de nouveaux vestiaires et d'une nouvelle buvette au terrain de football du canal

Rapporteur : M. Joël Burkhalter, conseiller communal

Entrée en matière : acceptée

En décembre 2014, une première information concernant ce projet avait été relaté auprès de la population et des intentions à moyen et long terme concernant ce dossier.

L'objectif premier était de créer une nouvelle desserte depuis le pont du canal jusqu'au terrain de football. Le terrain A aurait dû subir un changement d'affectation et le terrain B devenir un terrain synthétique.

Actuellement et attendu qu'il n'est pas possible de changer les zones d'affectation, suite au refus des services cantonaux et la Loi sur l'Aménagement du territoire.

Pour pouvoir avancer dans ce dossier, le Conseil communal souhaite réaliser de nouvelles installations comprenant de nouveaux vestiaires et une nouvelle buvette dans cette zone sur la place de stationnement actuelle. Parallèlement à cette procédure, le conseil communal a créé une commission spéciale, constituée de 5 membres. Cette commission a étudié plusieurs possibilités et mené une réflexion d'ensemble du projet.

Le FC Courrendlin compte 200 membres répartis en 12 équipes, ce qui prouve la nécessité de ce projet. Il est rappelé que l'installation actuelle (vestiaires) a été réalisée depuis plus de 25 ans au frais du FC Courrendlin.

La buvette est considérée comme une source de revenu pour le FC Courrendlin et il devient difficile pour la société locale de servir cet endroit de manière correcte. Il est nécessaire d'adapter la construction dans les normes légales existantes.

Le Conseil communal propose de réaliser une première étape dans ce projet en créant de nouveaux vestiaires et une nouvelle buvette sur l'emplacement des places de stationnement actuelles.

Le bâtiment dessiné est constitué de 4 pans suite à plusieurs réflexions en forme de toit plat. Pour des raisons de coûts, la toiture à 4 pans a été conservée. En ce qui concerne les équipements du bâtiment, il sera créé 4 vestiaires-WC, un local chauffage, un local technique avec une buvette et un économat et WC et vestiaires publics. Une grande surface couverte permettra de pouvoir en attendant un développement ultérieur de ce projet de travailler autant sur le terrain actuel que le terrain B.

Les terrains sont inscrits dans une zone de sport et loisirs et le terrain d'entraînement situé au Nord est propriété de la commune et le terrain principal, propriété d'un citoyen de Courrendlin de même que les places de stationnement actuelles.

Une délégation du Conseil communal négocie depuis plus de 3 ans un droit de superficie ou un échange de terrain avec le propriétaire privé en question.

La population de Courrendlin sera prochainement invitée à se décider sur l'octroi de ce projet lors d'une prochaine votation communale.

Un appel d'offre sera effectué et certaines entreprises seront invitées à soumettre un devis suite à ce projet.

Les chiffres présentés ce jour sont des montants d'ingénieurs, donc soumis à appel d'offre. Ces chiffres sont calculés selon le marché actuel.

R E C A P I T U L A T I O N

<u>A. TERRAIN</u>		<i>Devis</i>	<i>Remarque</i>
0. Achat terrain ou DDP (parcelle n° 659 / ~1000 m2 à frs 15 frs		15'000.00.--	<i>En cours</i>
A. Total terrain :	frs	15'000.00.--	
<u>B. BÂTIMENT</u>			
1. Installation de chantier	frs	21'200.00.--	
2. Travaux de démolition	frs	20'000.00.--	<i>A réaliser par le FC Courrendlin</i>
3. Travaux de terrassements et de canalisations	frs	38'500.00.--	<i>MV chailles A16 / -10'000.-</i>
4. Travaux de l'entreprise de maçonnerie	frs	340'000.00.--	
5. Charpente	frs	176'000.00.--	



MUNICIPALITÉ DE
COURRENDLIN

	frs	
6. Couverture et ferblanterie	frs	53'000.00.--
7. Etanchéité	frs	5'000.00.--
8. Façades - vitrerie-Fenêtre	frs	45'000.00.--
9. Menuiserie (Faux plafonds)	frs	22'000.00.--
10. Installations sanitaires (<i>pose/conduites</i>)	frs	66'700.00.--
11. Installations sanitaires (<i>fourniture app.</i>)	frs	43'400.00.--
12. Installations solaires	frs	61'100.00.--
13. Chauffage	frs	63'100.00.--
14. Ventilation	frs	46'600.00.--
15. Électricité	frs	40'000.00.--
16. Agencements de cuisines et intérieurs vestiaires	frs	40'000.00.-- A charge FC Courrendlin!
17. Serrurerie	frs	8'000.00.--
18a. Carrelages et revêtements de sol (<i>pose</i>)	frs	50'000.00.--
18b. Carrelages et revêtements de sol (<i>fourniture</i>)	frs	25'000.00.--
19. Portes	frs	25'000.00.--
20. Peinture	frs	15'000.00.--
21. Divers (master)	frs	2'500.00.--
22. Nettoyage bâtiment	frs	2'000.00.--
23. Honoraires ingénieur	frs	11'500.00.--
24. Honoraires ingénieur CVS	frs	3'500.00.--
25. Honoraires ingénieur acousticien		1'500.00.--
26. Honoraires architecte	Plans de base / Publication	frs 12'000.00.--
	AO+cahiers des charges	frs 15'000.00.--
	Suivi phase de chantier	frs 12'000.00.--
B. Total bâtiment :	frs	1'264'600.00.--



C. TRAVAUX PREPARATOIRES / AMENAGEMENTS EXTERIEURS

27. Travaux d'extérieurs 23'200.00.--

C. Total travaux préparatoires et aménagements extérieurs frs 23'200.00.--

D. FRAIS SECONDAIRES (estimation)

28. Permis de construire frs 1'800.00.--

Intervention du géomètre officiel frs 500.00.--

29. Assurance construction / RC maître d'ouvrage (Mobilier) frs 700.00.--

30. Taxe de raccordement gaz frs 2'500.00.--

31. Taxe unique raccor. à l'épuration (4,5% V.i. + 4,5% V.o.) frs 6'500.00.--

32. Taxe unique eau potable de (5% V.o.) frs 4'000.00.--

33. Taxe de raccordement FMB Energie SA frs 12'000.00.--

34. Taxe racc. Inst. TV + parabole frs 1'500.00.--

35. Frais de notaire, (cédules + achat terrain) frs 7'000.00.--

36. Conduite d'eau frs 1'500.00.--

37. Adoucisseur d'eau (Schaller Olivier) frs 3'500.00.--

38. Intérêts intercalaires frs 3'000.00.--

39. Frais divers (époxy, boîte-à-lettre, ...) frs 2'000.00.--

D. Total frais secondaires : frs 46'500.00.--

TOTAL NET DES TRAVAUX : frs 1'349'300.00.--

CREDIT CADRE : frs 1'350'000.00.--

Le but est de ne pas engendrer de frais supplémentaires, il est donc proposé de voter le projet par la population et ensuite lancer les appels d'offres par rapport à ce crédit cadre, afin de diminuer les coûts au maximum en partenariat avec le FC Courrendlin.

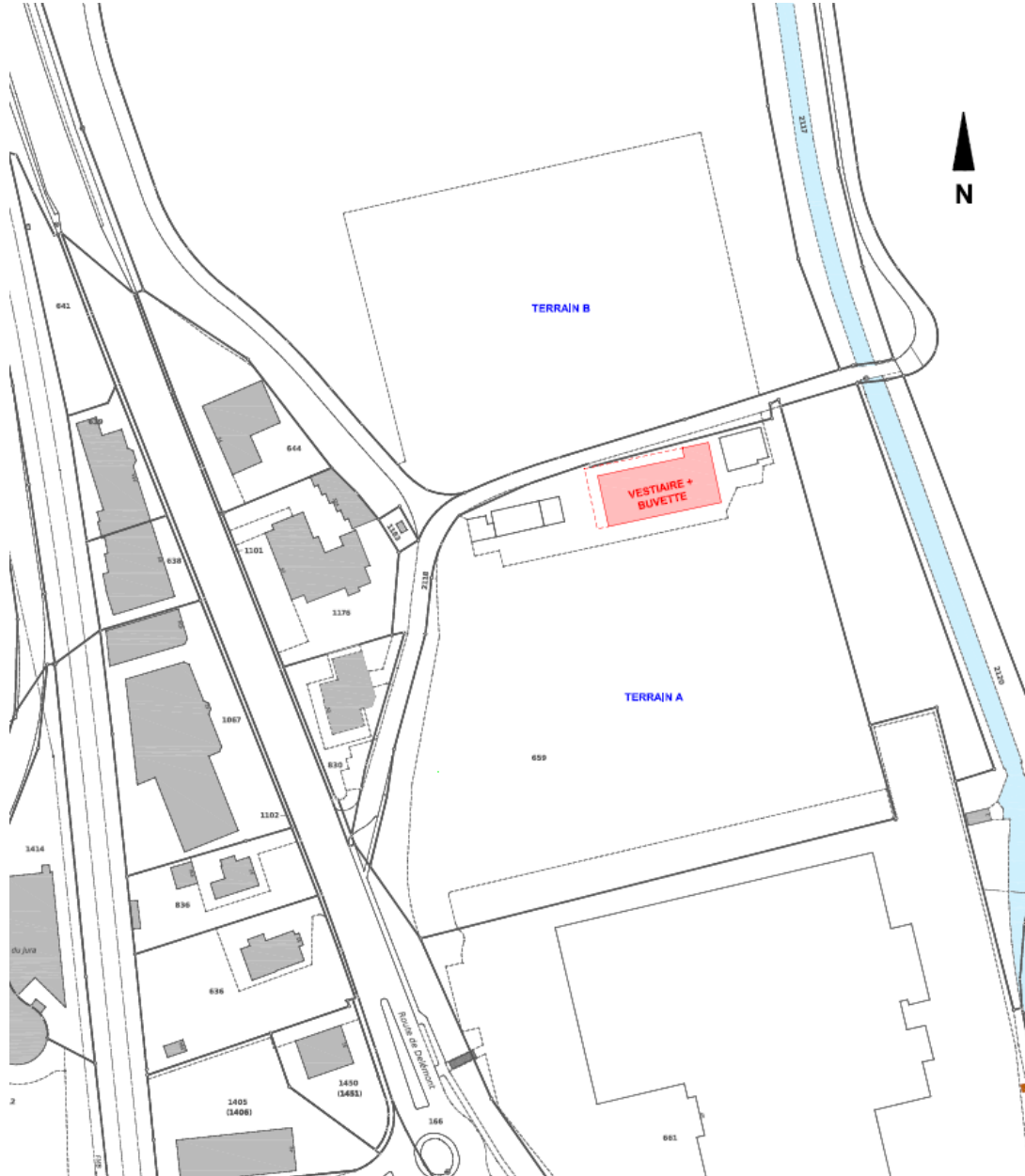
M. Claude Ciochi relève que dans ce type de dossier des normes doivent être respectées et notamment les normes ASF. Il est important dans ce projet de pouvoir isoler les arbitres des joueurs, de pouvoir compter sur un nombre suffisant de vestiaires si deux matchs sont joués simultanément (équipe féminine et masculine).

M. Claude Ciochi est remercié pour son intervention par M. Joël Burkhalter, porteur du dossier et conseiller communal.

Il est procédé à la présentation des situations en l'état et future du terrain de football du canal, afin de démontrer à la population, le réel besoin de ce dossier.

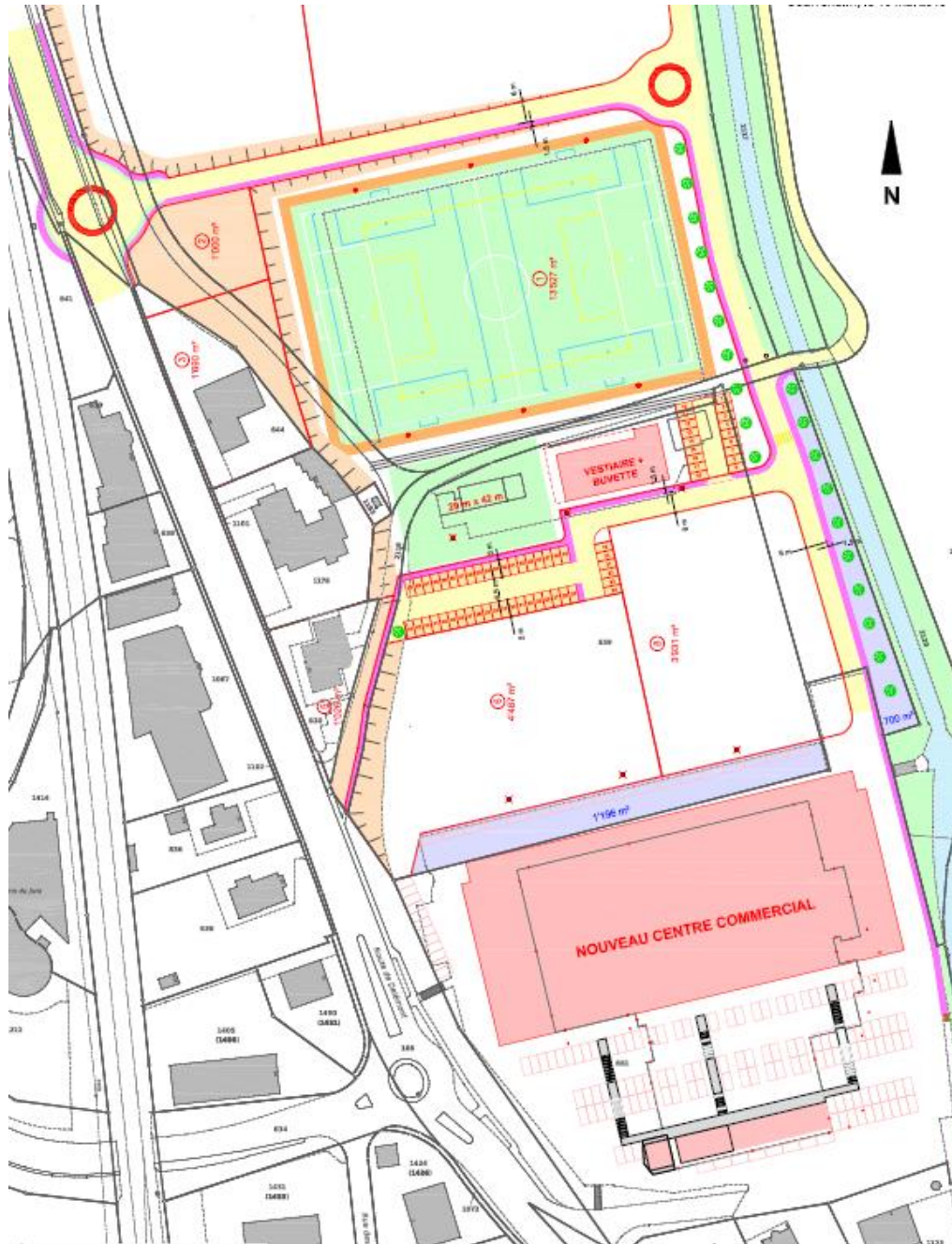


Situation état intermédiaire :





Situation de projection future



Discussion :

M. Gérard Mamie souhaite obtenir des compléments d'informations au sujet de la lenteur du projet mené, à savoir si une autre solution existe, de manière à avancer correctement dans ce projet en cas d'échec de collaboration avec le propriétaire privé. M. Joël Burkhalter répond que l'Autorité communale n'a pas de point B mais qu'il confirme ne pas lâcher les discussions et que celle-ci finira par aboutir. Il y a env. 8ans, 3 endroits avaient été consultés et 3 sites retenus mais les instances communales n'avaient pas souhaitées y donner suite.

M. Claude Ciochi dirige la discussion concernant le droit de superficie. L'idée première est de ne plus collaborer sur un droit de superficie mais un droit d'échange de terrain. Le but est que le terrain futur devienne propriété de la Municipalité afin de permettre une votation populaire et que le projet aille de l'avant.

M. Bertrand Conus soulève la question au niveau de l'emplacement du stationnement et de la capacité de véhicules sur cette zone. Il est répondu par M. Joël Burkhalter que le parking actuel est prévu pour accueillir le nouveau bâtiment et le parking futur déplacé sur les bâtiments actuels (vestiaires et buvette). A l'issue de la construction, l'accès futur sera rediscuté.

M. Lo Dolce Luca est ravi de constater qu'un tel projet est en cours de réflexion et que Courrendlin pourra maintenir son développement. Il se sent, toutefois, attristé de la qualité même du bâtiment projeté. Il est répondu par M. Joël Burkhalter, que la commission mise en place pour cette étude, a visité une dizaine de bâtiments sur le territoire régional pour présenter ce type de projet.

Les plans projetés sont des plans d'intention et non définitif, pour avancer dans le dossier il est indispensable d'obtenir et de dessiner les besoins en volume. Comme M. Claude Ciochi l'a expliqué, le projet a été devisé dans son ensemble et ces chiffres n'ont pas fait l'objet d'appel d'offres, ce sont des moyennes qui pourront être recalculées lors du lancement du projet. Il est rappelé que le bureau Rolf Eschmann SA a été mandaté pour ce projet et qu'il proposera des bureaux d'architectes et d'ingénieurs pour la réalisation de celui-ci.

M. Lo Dolce estime qu'il est important que le bâtiment soit confectionné de manière agréable, attendu qu'il sera une carte de visite pour Courrendlin. M. Claude Ciochi rappelle que la disposition des pièces et de l'espace du volume a été étudiée à plusieurs reprises en tenant compte de la surface et des besoins et notamment de l'indice d'utilisation au sol.

M. Romain Gigon confirme l'importance du projet pour le village et le club du FC Courrendlin. Il est évoqué la problématique pour les équipes actives de s'entraîner de manière correcte d'où l'importance de ce dossier et de la future votation populaire.

Décision : -

6. Informations communales

M. le Maire renseigne la population au sujet de différentes informations communales et/ou projets en cours. Il tient tout d'abord à remercier les porteurs des dossiers ainsi que la commission constituée pour le projet du terrain de football du canal. Les tractations qui sont actuellement menées prennent passablement de temps à être négociées. Une votation sera organisée début juillet prochain afin d'enregistrer d'éventuels recours encore durant l'été et ainsi ne pas perdre de temps dans l'avancement du dossier.

Projet de fusion de communes

M. le Maire souhaite donner quelques informations actuelles au sujet du projet de fusion de communes. Le Conseil communal a étudié la première partie de ce dossier. Ce dernier devra se prononcer prochainement, choisir quelle variante elle va retenir, soit la grande fusion, un regroupement ou le statu quo. Le sondage effectué auprès de 1000 citoyens de Courrendlin a donné un résultat de participation très positif de plus de 50,4%.

Le Comité de pilotage prendra connaissance du résultat d'ici la fin de la semaine et M. le Maire s'estime satisfait de la participation et des réponses dans son ensemble. Les Conseils communaux des

13 communes devront se prononcer prochainement et des plus amples informations pourront être annoncées.

A16

La Journée portes ouvertes aura lieu le dimanche 4 septembre 2016, plusieurs sociétés locales participent à cette journée, durant laquelle plusieurs milliers de personnes participeront en famille.

L'ouverture officielle du tronçon se déroulera le lundi 5 décembre 2016 avec la présence de la conseillère fédérale Mme Doris Leuthard.

Dès 14h00, le tronçon de la nouvelle et dernière section sur le sol Jurassien pourra être emprunté par les visiteurs.

Personnel communal

En remplacement de M. Gilberto Rérat, qui terminera son emploi à la voirie communale pour prendre une retraite bien méritée le 31 août 2016, le Conseil communal a procédé à une mise au concours au mois de février dernier et a nommé au poste de voyer communal M. Michaël Christen, né en 1980 et citoyen de Courrendlin. Une nouvelle organisation interne au service de voirie sera mise en place suite à ce départ.

Environnement

M. le Maire renseigne l'assemblée communale au sujet du dossier relatif à la carte des dangers à Choindex contre les chutes de pierres. Le permis de bâtir déposé en mars 2015 est actuellement auprès de la Juge administrative cantonale, suite à une opposition du propriétaire voisin du chantier.

Le dossier des crues naturelles et des berges de la Birse est actuellement en cours, une présentation au sein du Conseil communal aura lieu durant l'été et sera ensuite présenter aux services cantonaux pour une prise de position suite à ce dossier.

Centre commercial

M. le Maire renseigne la population au sujet de la situation du centre commercial. Le projet devra démarrer avant fin juin prochain selon les contrats signés entre les futures enseignes et le propriétaire. Un message du propriétaire à l'attention de la population a été réceptionné par M. le Maire, qui informe que tout est en œuvre pour démarrer ce projet très prochainement.

1150^{ème} anniversaire de Courrendlin

Cette année, Courrendlin fête ses 1150 ans d'histoire. Les festivités organisées à cette occasion ont démarrées en février dernier. Suite à la parution d'une édition spéciale pour le week-end des 21 et 22 mai 2016, M. le Maire se dit réjouit du travail accompli. En ce qui concerne le dimanche 22 mai courant et journée destinée à la population villageoise, plus de 620 personnes sont inscrites pour les repas de midi qui est offert par l'Autorité communale. Une commission présidée par Natacha Broquet et Vincent Scherrer, est à l'œuvre avec le soutien de l'administration et principalement par Mme Camille Gigon qui est la répondante de ce grand dossier.

M. le Maire rappelle aux citoyens qui souhaitent collaborer bénévolement le dimanche pour le rangement, ils sont les bienvenues. Ils sont donc invités à s'annoncer au secrétariat communal.

Décisions importantes du conseil communal

M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil communal a décidé de procéder à l'achat d'un nouveau logiciel informatique en remplacement du logiciel actuel « Larix » (contrôle des habitants, service de caisse et salaires). Cet achat a été effectué en collaboration avec les communes de Delémont, Courroux, Courtételle et Val Terbi.

Journée à Berne

Le Conseil communal rencontrera les représentants jurassiens aux chambres fédérales le 7 juin prochain, pour y discuter notamment de la traversée du village et de sa réfection mais également de divers dossiers pilotés par le Conseil communal.

Prochaine assemblée communale

Il est rappelé que l'Assemblée communale des comptes se tiendra le lundi 6 juin 2016 à 19.45 heures à l'ancienne halle de gymnastique.

7. Divers

Arbre – chemin des écoliers

M. Ruffieux Christian demande la parole afin d'informer l'ensemble du Conseil communal et la population qu'un arbre situé sur le chemin des écoliers, près de la place de jeu, n'est pas en bon état. Afin d'éviter un éventuel futur accident, il est demandé par l'intéressé que l'Autorité communale se charge d'entreprendre les démarches nécessaires. Il est répondu à M. Ruffieux Christian par M. le Maire que l'Autorité communale se chargera de ce dossier et le remercie pour son intervention.

Clôture

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les personnes présentes aujourd'hui et de l'intérêt porté à la chose publique.

La séance est levée à 21.05 heures.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Le Président :

La secrétaire :

F. Périat

F. Jeannerat